

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 décembre 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Robert Duval directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

19 personnes assistent à la séance.

2014-12-387 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 31.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-388 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : Le point 3.27 est traité en premier

Ajout :

Retrait : Les points suivants sont retirés : 3.22, 3.24, 3.27

Adoptée à l'unanimité

2014-12-389 ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT

ATTENDU que la municipalité désire procéder à l'engagement d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier,

ATTENDU qu'un concours en ce sens a été lancé et des entrevues tenues;

ATTENDU que le comité recommande l'embauche de monsieur Pierre Bell;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier que la municipalité procède à l'engagement de monsieur Pierre Bell au poste de directeur général et secrétaire-trésorier aux termes et conditions précisés au contrat d'engagement à cette fin. Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Monsieur Pierre Bell entrera au travail le 15 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-390 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU DU 10 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-391 CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois:

- a) Le ministère des Transports du Québec nous fait part de ses commentaires concernant le lignage de la chaussée de la route 211 à la jonction de la rue Béland. Le marquage est, selon eux, adéquat et identique aux années précédentes.
- b) La Fondation Alzheimer nous invite à un spectacle bénéfice le 11 avril 2015. Le prix des billets est de 75\$ chacun.
- c) Vidéotron nous informe que le réseau hybride fibre/coaxial sera complètement implanté pour les adresses 1 à 21 rue Industrielle au cours de la semaine du 2 mars 2015.
- d) Vélo Québec nous informe que suite à l'abolition du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte le 5 novembre dernier, l'organisme demande aux municipalités de faire des représentations auprès de leur député afin que le programme d'aide soit reconduit.
- e) La FQM invite les membres du conseil qui le désirent à s'inscrire à une formation sur les « droits acquis ».
- f) Le MTQ nous informe d'une subvention possible de 12 000 \$ pour différents travaux routiers qui doivent être réalisés avant le 15 février 2015, ce qui est impossible. Les démarches politiques ont été entreprises par M. le maire.

2014-12-392 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et résolu que le Conseil approuve le rapport de transactions pour le mois d'octobre au montant de 114 509,01\$. La liste des chèques émis va de C1400618 à C1400673 et de L1400066 à L1400070, il faut aussi ajouter le chèque C1400617 au montant de 195\$ qui avait été oublié le mois dernier;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- que le Conseil approuve aussi la liste des salaires pour le mois de novembre 2014 au montant de 25 923,19\$.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-393 **AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par Sylvain Roy que lors de la séance extraordinaire du conseil à être tenue le 15 décembre 2014 sera proposé pour adoption un règlement fixant les taux de taxes et les tarifications des services pour l'exercice 2015 et les conditions de perception.

2014-12-394 **DATES DES VERSEMENTS DE TAXES EN 2015**

ATTENDU que les membres du conseil estiment opportun d'augmenter le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 2015 de façon à permettre à nos citoyens d'avoir un peu de répit;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon que le nombre de versements pour les comptes de taxes de plus de 300\$ soit augmenté de 4 à 6 en 2015, les taxes étant payables au choix du débiteur en un versement unique ou en 6 versements égaux qui sont dus les 20 mars, 3 mai, 18 juin, 3 août, 17 septembre et 2 novembre. Les comptes seront envoyés le 18 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-395 **DÉPÔT REGISTRE DES DÉCLARATIONS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Le directeur général par intérim informe les membres du conseil qu'en vertu de l'article 6 de la loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, il doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait de registre contenant les déclarations des membres du conseil ayant reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée lorsque sa valeur excède 200\$. M. Duval précise qu'aucune déclaration ne lui a été transmise par un élu à ce sujet.

2014-12-396 **FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU 23 DÉCEMBRE À MIDI AU 2 JANVIER INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier, d'autoriser la fermeture du Bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2014, à compter de midi, jusqu'au 2 janvier 2015, inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-397 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – ANNÉE 2015**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier de nommer Richard Pigeon à titre de Maire suppléant pour l'année 2015. Monsieur Pigeon agira également à titre de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-398 TRANSPORT SCOLAIRE

ATTENDU que le conseil estime opportun, en collaboration avec la Commission scolaire, de continuer sa pratique d'offrir le transport scolaire aux enfants autres que ceux de la maternelle qui fréquentent l'école de la municipalité et qui ne sont pas éligibles au transport scolaire régulier puisque demeurant à moins de 1,6 km de l'école;

ATTENDU que la compagnie Autobus Granby Inc. a fourni une soumission à la Commission scolaire et offre de fournir le service au même coût que l'année dernière;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann de confier le mandat à la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour le transport à l'école Ste-Cécile des enfants dont les parents le désirent et qui habitent à moins de 1,6 km de l'école. La Commission scolaire facturera la municipalité en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

En vue de la présentation au conseil pour adoption de la prochaine résolution, monsieur le conseiller Sylvain Roy quitte la salle du conseil.

2014-12-399 AUTORISATION DE PAIEMENT MUNICONSEIL AVOCATS DOSSIER 9080-3347 QUÉBEC INC. C. PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET MUNICIPALITÉ 10 311,53\$

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon d'autoriser le paiement de la facture 2202 au montant de 10 311,53\$ toutes taxes incluses, de Municonseil avocats dans le dossier 9080-3347 Québec Inc. c. Procureur général du Québec et Municipalité de Ste-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-400 AUTORISATION SIGNATURE-ENTENTE 9080-3347 QUÉBEC INC. C. LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE STE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU que de par sa résolution 2014-11-354, le conseil a accepté le 5 novembre 2014 de verser 12 000\$ à 9080-3347 Québec Inc. dans le cadre d'une entente négociée pour mettre fin au litige en titre;

ATTENDU qu'il y a lieu maintenant d'autoriser la signature d'une entente à cet effet;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que le conseil autorise le maire monsieur Paul Sarrazin à signer l'entente négociée pour mettre fin au litige opposant 9080-3347 Québec Inc. c. le Procureur Général du Québec et la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Sylvain Roy réintègre la salle du conseil.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-12-401 **AUTORISATION DE PAIEMENT MUNICONSEIL AVOCATS, CONSULTATIONS GÉNÉRALES 1 105,49\$**

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier d'autoriser le paiement de la facture 2201 de Municonseil avocats au montant de 1 105,49\$, toutes taxes incluses, pour des consultations générales.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-402 **RÉSOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, VILLE MANDATAIRE, TARIFICATION, MANDAT AMIBUS ET À M. PIGEON ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que le conseil confirme la participation de la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton au transport adapté;

Qu'il désigne la Ville de Granby comme Ville mandataire;

Qu'il adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2015;

Qu'il adopte la tarification exigée par Ami-Bus Inc. pour l'année, soit de 6,00\$ du passage, 114\$ pour le 20 passages, 216\$ pour le 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins;

Qu'il confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence;

Qu'il confirme une contribution financière de 10 524,15\$ pour l'année 2015.

Qu'il mandate monsieur Richard Pigeon, conseiller municipal, pour nous représenter sur le conseil d'administration d'Ami-Bus Inc.

De plus, le conseil autorise le maire monsieur Paul Sarrazin et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente pour le transport adapté des personnes à mobilité réduite, s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-403 **RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE NO. 23195**

CONSIDÉRANT que la Compagnie d'Assurance Desjardins Sécurité financière a fait parvenir l'avis de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Robert Duval, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tout formulaire pour le renouvellement de notre contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière, portant le numéro 23195 avec les protections actuellement en vigueur.

Le montant requis à l'application de ce contrat est inclus aux prévisions budgétaires 2015 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 2014-12-404** **NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR – LOISIRS STE-CÉCILE INC.**
- ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouvel administrateur au sein des Loisirs de Ste-Cécile Inc. en remplacement de madame Francine Rivest;
- Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon de remplacer madame Francine Rivest à titre d'administrateur au sein des Loisirs de Ste-Cécile Inc. par monsieur Pierre Bell et de faire faire les modifications nécessaires au registre des entreprises.
- Adopté à l'unanimité
- 2014-12-405** **ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL**
- Soumise : facture de Québec Municipal pour l'année 2015.
- Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier que le conseil accepte de payer la facture 00952-2015 de Québec Municipal au montant de 321,93\$ toutes taxes incluses pour le service internet 2015 de Québec Municipal.
- Adoptée à l'unanimité
- 2014-12-406** **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVANT PRESCRIPTION ET AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS AVANT TRANSMISSION À LA COUR MUNICIPALE**
- Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose devant les membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité avant prescription.
- Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'envoi d'un dernier avis de paiement avant de transmettre les comptes à la Cour municipale.
- Adoptée à l'unanimité
- 2014-12-407** **DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**
- Le directeur général dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Lesdites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités ».
- 2014-12-408** **NOMINATION DE RESPONSABLES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES**
- Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon que la Municipalité de Ste-Cécile-de-Milton nomme comme responsables des services électroniques monsieur Pierre Bell et madame Guylaine Giguère. La municipalité autorise Revenu Québec à leur transmettre, dans le cadre de leurs fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton. Les responsables des services électroniques

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

peuvent utiliser tout moyen de communication pour accomplir les tâches liées à leurs fonctions. De plus, ils doivent respecter les conditions d'utilisation des services.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-409 RÉVOCACTION DE LA PROCURATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Sylvain Roy que la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton révoque la procuration donnée antérieurement à la responsable des services électroniques madame Francine Rivest.

Adoptée l'unanimité

2014-12-410 RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nécessité d'améliorer la productivité au service des travaux publics;

ATTENDU QUE les travaux à exécuter sont le plus souvent des travaux manuels qui nécessitent la présence de deux personnes;

ATTENDU QUE l'exécution de tâches par une seule personne doit demeurer l'exception;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de nécessité d'avoir un employé de niveau cadre à la voirie;

ATTENDU l'importance d'effectuer le meilleur travail possible pour améliorer le service aux citoyens tout en réduisant les coûts.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy;

- D'abolir la fonction de niveau cadre de *Responsable des travaux publics et infrastructures municipales* occupée par monsieur Luc Ménard;
- de créer deux postes de *Préposé aux travaux publics sur appel* avec un minimum d'heures garanti de vingt (20) heures/semaine pour M. Luc Ménard au taux de 20,40\$/l'heure et M. Normand Auclair au taux de 22,50\$/l'heure;
- que la supervision de niveau cadre des travaux publics soit assumée par la direction générale.

2014-12-411 AMENDEMENT À UNE RÉOLUTION – MANDAT AU GROUPE VIDÉOTRON-PARC PME

ATTENDU que le 10 mars 2014, le conseil a adopté la résolution 14-03-100 confiant à Vidéotron le mandat de rendre disponibles les services téléphoniques et d'internet dans le parc industriel;

ATTENDU que la résolution mentionne un prix de 26 000\$, taxes incluses;

ATTENDU que la résolution aurait plutôt dû établir un prix de 26 581,36\$, plus les taxes;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann d'amender la résolution 14-03-100 en remplaçant au dernier paragraphe les chiffres et mots «26 000\$ taxes incluses» par les chiffres et mots «26 581,36\$ plus les taxes applicables».

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2014-12-412 **CONSULTATIONS JURIDIQUES 2015**

Soumise : offre de services au montant forfaitaire de 825\$ de Municonseil pour les opinions légales verbales fournies à la municipalité entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 après étude et considération.

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Roy d'accepter l'offre de services de Municonseil avocats selon les termes de la lettre de Me Mario Paul-Hus en date du 27 novembre 2014 pour des opinions verbales et au montant de 825\$ pour l'année 2015.

2014-12-413 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CULTURE DE MARIJUANA À DES FINS THÉRAPEUTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par Richard Pigeon que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté concernant la culture de la marijuana à des fins thérapeutiques sur le territoire de la municipalité.

2014-12-414 **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU que par sa résolution 2014-08-285 du 27 août 2014, le conseil municipal a accepté de faire une demande d'aide financière dans le cadre du volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

ATTENDU que ce sont des travaux sur le 3^e Rang Est et Ouest et sur la route Lanctôt qui sont l'objet de cette demande;

ATTENDU qu'une résolution municipale doit attester de la fin de ces travaux;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy que le conseil confirme que les travaux de réfection de la chaussée, de pavage, d'élargissement de la chaussée et de réfection de ponceaux sur les 3^e Rang Est et Ouest ainsi que sur la route Lanctôt sont terminés, ces travaux faisant l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal, volet accélération des investissements sur le réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-415 **ENTRETIEN MÉNAGER DE L'IMMEUBLE 112 RUE PRINCIPALE STE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU que le contrat de madame Debut pour l'entretien-ménager du 112 rue Principale se termine le 31 décembre 2014;

ATTENDU que le conseil désire reconduire ledit contrat;

ATTENDU que madame Debut a présenté une offre de services pour le renouvellement du contrat;

ATTENDU que cette offre reconduit le contrat précédent à l'exception des précisions suivantes :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

1. Fréquence des travaux : local 20 (loisirs) = hebdomadaire
local 10 (caisse) = bihebdomadaire
2. L'entrepreneur fournit tous les produits nécessaires à l'entretien ainsi que l'équipement à l'exception de l'aspirateur central
3. Les produits hygiéniques tels que savon à mains, papier de toilette et papier à mains (à l'exception du côté loisirs) sont à la charge de l'entrepreneur
4. Le prix qui était de 6 489,35\$ par année en 2014 est indexé de 2% en 2015 et passe à 6 620\$
5. Le contrat est en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Le contrat est automatiquement renouvelé au terme de la période si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit, transmis à l'autre partie contractante, entre le 1^{er} et le 30 septembre inclusivement qui précède la nouvelle année. Le contrat expire à la fin de la troisième année contractuelle. Comme auparavant, à l'expiration de chaque année contractuelle, le contrat renouvelé par toute reconduction pour une année additionnelle, sera indexé au taux de 2% annuellement.

Après étude et considération,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Sylvain Roy de renouveler selon les termes du préambule le contrat de madame Nicole Debut pour l'entretien ménager de l'immeuble 112 rue Principale. Que le directeur général soit autorisé à signer les documents aux fins ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-416

AFFECTATIONS 2014

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy que suite à la recommandation des vérificateurs, le conseil accepte que soit passé les affectations suivantes :

FONDS AFFECTÉS	DESCRIPTION DÉPENSE	MONTANT (\$\$\$)
Fonds local	Réfection et entretien – pavage du 3 ^e Rang Ouest	23 715,99\$
Dons affectés	Achat des lots #5 307 325 et #5 307 326	25 000\$
Acquisitions futures	Acquisition du véhicule	20 000\$
Excédent de fonctionnement non affecté	Réseau routier – Pavage du 3 ^e Rang Ouest	1 615 000\$
Excédent de fonctionnement non affecté	Ponceaux du 3 ^e Rang Ouest	75 000\$
Excédent de fonctionnement non affecté	Canalisation du fossé du 3 ^e Rang	10 000\$
Excédent de fonctionnement non affecté	Nettoyage des fossés	25 000\$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2014-12-417 **DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE MADAME MARILYNE RODRIGUE-TRUDEL**

Les membres prennent connaissance d'une lettre de la conseillère madame Marilyne Rodrigue-Trudel remettant sa démission à titre de conseillère municipale en date du 1^{er} décembre 2014.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim monsieur Robert Duval, informe les membres du conseil que l'élection, s'il y a lieu, devrait avoir lieu en avril prochain.

Monsieur le maire remercie madame Rodrigue-Trudel pour son bon travail au cours de la dernière année.

2014-12-418 **NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT – M. JEAN-FRANÇOIS MARLEAU**

Soumis : courriel de M. Philippe Brasseur directeur incendie Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de M. Jean-François Marleau au poste de premier répondant;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier que la municipalité procède à la nomination de M. Jean-François Marleau à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-419 **AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE HYDRO-QUÉBEC 108 645,37\$ PLUS TAXES, DÉPLACEMENT DE POTEAUX RUE ROSE-MARIE ET PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

Soumis : projet d'entente entre Hydro-Québec et la municipalité pour le déplacement de 32 poteaux vers la bordure de rue dans le secteur de la rue Rose-Marie. Ce projet implique une dépense de la municipalité de 108 645,37\$ plus les taxes. Ce montant est payable à Hydro-Québec et implique une dépense totale de 114 100\$ une fois les recouvrements de taxes faits.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier que la municipalité accepte de payer à Hydro-Québec la somme de 108 645,37\$ plus taxes pour le déplacement d'un réseau de 32 poteaux dans le secteur de la rue Rose-Marie;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour ce faire;

Que, afin de donner application à la présente résolution, la dépense totale de 114 100\$ une fois le recouvrement des taxes fait, soit payée à même le fonds de roulement en 2015. Le remboursement s'effectuera sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-12-420 **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SUPPLÉMENTAIRE LNA, DÉVELOPPEMENT MÉNARD 435,98\$**

Soumise : facture 2014-11-02 de LNA-Laforest Nova Aqua pour le développement Ménard. Cette facture est au montant de 2 456,67\$ alors que la résolution 2014-10-329 qui autorise cette dépense est au montant de 1757,50\$ plus taxes, soit 2 020,69\$

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier qu'outre le montant prévu à la résolution 2014-10-329, la municipalité accepte d'acquitter une somme supplémentaire de 435,98\$ à Laforest Nova Aqua Inc. dans le dossier du développement Ménard, ce qui nous amène à un coût total, incluant toutes les taxes, de 2 456,67\$

Adoptée à l'unanimité

2014-12-421 **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SUPPLÉMENTAIRE TRANSPORT EXCAVATION BEN-BENNY INC. DÉMOLITION 104, RUE PRINCIPALE, 2 187,39\$**

Soumise : facture 00359 de Transport Excavation Ben-Benny Inc. au montant de 4 153,46\$ pour la démolition du 104, rue Principale. La résolution 2014-08-273 qui autorise cette dépense est au montant de 1 710\$ plus taxes soit 1 966,07\$. Les coûts ont été de 2 187,39\$ de plus que prévus incluant les taxes.

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier qu'outre les montants prévus à la résolution 2014-08-273, la municipalité accepte d'acquitter la somme supplémentaire de 2 187,39\$ à Transport Excavation Ben-Benny Inc. dans le dossier de démolition du 104, rue Principale, ce qui nous amène à un coût total, incluant les taxes, de 4 153,46\$.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-422 **FACTURES CANALISATION ET FOSSÉS – POMPAGE ST-PIE – DJL CONSTRUCTION INC**

Soumises : factures de Pompage St-Pie Inc et DJL Construction Inc, aux montants respectifs de 2 260,30\$ et de 1 990,14\$ taxes incluses, pour des travaux de canalisation et de fossés sur le 3^e Rang Est.

Après étude et considération :

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier d'accepter de payer les factures de Pompage St-Pie Inc au montant de 2 260,30\$ et de DJL Construction Inc. au montant de 1 990,14\$. Ces montants incluent toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-423 **RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de novembre 2014 soit :

Addition d'un bâtiment 1

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Permis de construction 1

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation – Autre 1

Permis de lotissement 1

Permis – Autre 1

Permis captage des eaux souterraines 1

Permis de rénovation 2

Pour un montant total de 11

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et résolu que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme en date du 27 novembre 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-424

DEMANDE PIIA (1), 234, RUE PRINCIPALE – CHANGEMENT DES FENÊTRES

CONSIDÉRANT que le projet de changement de fenêtres de la maison unifamiliale sise au 234, rue Principale, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 1;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-11-051, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier que le conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Serge Béland du permis de rénovation de la maison unifamiliale sise au 234, rue Principale

Adoptée à l'unanimité

2014-12-425

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 27 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du CCU tenue le 27 novembre 2014 est déposé.

2014-12-426

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ FERME L & S BERNIER INC. LOT 4 839 240 – MORCELLEMENT À DES FINS AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Pépinière du Jaseur Inc. et ayant pour objet le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 839 240 du cadastre du Québec est conforme aux règlements de zonage et de lotissement;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'achat par Pépinière du Jaseur Inc. d'une partie du lot 4 839 240 d'une superficie de 8,56 hectares tout en permettant au vendeur Ferme L et S Bernier & Fils Inc. de conserver le résidu du lot d'une superficie de 20,44 hectares;

CONSIDÉRANT QUE Pépinière du Jaseur Inc. loue et utilise depuis quelques années l'emplacement visé par la demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE Pépinière du Jaseur Inc. est propriétaire du lot 3 555 361 du cadastre du Québec situé à proximité (superficie de 10,64 hectares);

CONSIDÉRANT QUE son dirigeant principal, Alain Brodeur, est propriétaire du lot 3 555 358 situé également à proximité du site visé par la demande (superficie de 17,44 hectares);

CONSIDÉRANT QUE l'achat de l'emplacement visé par la demande permet à Pépinière du Jaseur Inc. de consolider ses activités de production de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé par la demande constitue une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, tout comme le résidu du lot conservé par Ferme L et S Bernier & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT QUE tant les activités agricoles en place que la superficie des lots créés s'inscrivent bien dans l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT l'impact favorable pour les deux entreprises agricoles concernées et l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier que le conseil appuie la demande et recommande à la CPTAQ d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Pépinière du Jaseur Inc., et ce, aux fins de lotissement et d'aliénation en sa faveur d'une partie du lot 4 839 240 d'une superficie de 8,56 hectares.

2014-12-427

FACTURE LUBIE

Soumise : facture 3164 au montant de 5 923,51\$ de l'entreprise Lubie pour le projet web de la municipalité;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann que la municipalité accepte d'acquitter la facture au montant de 5 923,51\$ incluant toutes les taxes applicables de l'entreprise Lubie pour le démarrage du projet web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-428

FACTURE PHOTOS AÉRIENNES MRC

Soumise : facture au montant de 435,58\$ toutes taxes incluses, présentée par la MRC pour les prises de photos aériennes;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Roy que la municipalité accepte d'acquitter la facture au montant de 435,58\$, toutes les taxes incluses, présentée par la MRC pour la prise de photos aériennes.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-429

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2015 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTORISATION D'EMBAUCHE MONITEURS ET MONITRICES

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrains de jeux durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement seront acceptées du 1^{er} décembre 2014 au 30 janvier 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents pertinents pour une demande de moniteurs de terrain de jeux par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

2014-12-430

RENOUVELLEMENT COTISATION – CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION

Soumise : facture 047909 de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région au montant total de 201,20\$ pour le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon que la municipalité accepte d'acquitter la facture au montant de 201,20\$ de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au début de la période de questions, le maire fait un suivi concernant certaines questions posées au cours de la dernière séance du conseil. Il souligne que la MRC s'interroge concernant le respect des bandes riveraines par l'entreprise Lacoste Paysagiste. Pour ce qui est de la sécurité près de l'école, un lignage devrait être fait au printemps; au niveau des brigadiers, la Commission scolaire ne fournit par ce service et c'est la municipalité qui devrait le faire si elle décidait de fournir cette contribution. M. le maire signale que le budget de la

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

municipalité sera adopté lundi le 15 décembre prochain lors d'une assemblée extraordinaire tenue à 19h30.

Q : Une citoyenne indique aux élus qu'elle s'oppose à la non-ouverture du trottoir de la rue Principale.

Monsieur le maire répond : qu'il s'agit d'une décision du conseil qui pourra être réévaluée au besoin.

Q : Un citoyen félicite les membres du conseil pour le mandat confié à Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux dans le secteur Ménard. Il signale que les citoyens n'ont pas d'objection à ce que les travaux globaux soient faits en phases dans le secteur.

Monsieur le maire répond : que c'est effectivement ce qui se passera.

Q : Un citoyen interroge le conseil sur l'avis de motion donné au niveau de la culture à des fins thérapeutiques de la marijuana.

Monsieur le maire répond : qu'il s'agit simplement de désigner un secteur de la municipalité où cette culture sera permise parce que si une telle désignation n'a pas lieu, le gouvernement fédéral pourrait permettre la culture n'importe où sur le territoire de la municipalité, ce qui n'est pas souhaitable.

Q : Un citoyen demande pourquoi la municipalité en plus d'augmenter le nombre des versements des taxes n'a pas consenti un escompte à ceux qui paient en un seul versement.

Monsieur le maire répond : que le conseil n'a pas choisi cette alternative.

Q : Un citoyen demande s'il est vrai qu'il y a eu une situation d'urgence avec le lac de la rue Du Rocher.

Monsieur le maire répond : qu'une plainte a été formulée à la municipalité la semaine dernière parce que deux jeunes sont tombés dans le lac en question. Des démarches sont en cours pour régler cette situation.

Q : Une citoyenne estime que la situation du lac est beaucoup moins grave que le fait de ne pas déneiger les trottoirs.

Monsieur le maire répond : qu'il n'est pas d'accord mais respecte cette opinion.

Q : Un citoyen interroge le conseil sur la dépense de 26 000\$ pour fournir le téléphone et l'internet dans le parc PME. Il estime que la municipalité a déjà beaucoup dépensé dans le dossier du parc.

Monsieur le maire répond : que sans ces services, personne ne voudra s'établir dans le parc et qu'actuellement, il y a quelques prospects dont un très sérieux.

Q : Un citoyen interroge le maire sur ce qui se passe dans le dossier du CPE avec les coupures gouvernementales.

Monsieur le maire répond : que le dossier est actuellement entre 2 chaises. Le gouvernement est déjà propriétaire du terrain mais la nouvelle réglementation exigerait une contribution considérable du milieu, contribution qui n'est pas acceptable chez nous. Des démarches ont déjà été faites dans ce dossier pour que Ste-Cécile ne soit pas pénalisée par les nouvelles règles.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q : Un citoyen demande au conseil ce qu'il entend faire avec les fossés qui ont été creusés l'été dernier, en particulier là où les ponceaux continuent d'empêcher la libre circulation de l'eau.

Monsieur le maire répond : que la municipalité travaille à apporter des correctifs.

Q : Quelques citoyens posent des questions sur la réorganisation des travaux publics.

- a. Pourquoi a-t-on engagé quelqu'un avec garantie de 20 heures/semaine alors que nous n'avons pas de travail l'hiver?
- b. Monsieur Dubuc a-t-il remis sa démission?
- c. Pourquoi monsieur Auclair se vante partout de montrer à monsieur Ménard à travailler alors que ce dernier sait beaucoup plus ce qui se passe dans la municipalité?
- d. Qui est le « boss » aux travaux publics?
- e. Est-ce normal que monsieur Auclair gagne plus cher que monsieur Ménard?
- f. Comment monsieur Auclair va-t-il faire pour se servir d'un ordinateur alors qu'il peine à se servir d'un cellulaire?
- g. Le poste a-t-il été affiché?
- h. Comment se fait-il que monsieur Ménard demande une soumission et une solution pour réparer le tracteur et que par la suite monsieur Auclair se rend à St-Hyacinthe pour acheter une pièce déjà recommandée à monsieur Ménard pour faire cette réparation?

Monsieur le maire répond : pour l'ensemble de ces questions, que le conseil après étude, estime qu'il en coûtera moins cher à la municipalité avec cette structure et que nous serons plus efficaces. Pour ce qui est de monsieur Dubuc, il est toujours sur appel même s'il est certain qu'il sera appelé moins souvent. Il n'y a pas de « boss » autre que le directeur général aux travaux publics. Pour ce qui est de l'ordinateur, les autres employés pourront aider monsieur Auclair au besoin en l'absence de monsieur Ménard. La municipalité, c'est un travail d'équipe. Non le poste n'a pas été affiché.

2014-12-431

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 44.

Adoptée à l'unanimité

Robert Duval
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

M. Paul Sarrazin
Maire